

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 25 avril 2008

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

N° 2008-4-7-2

Service consulté

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE A L'INVENTAIRE DU FONDS BRAUN
LEVEE DE DECHEANCE QUADRIENNALE**

Résumé : Il vous est proposé de lever une déchéance quadriennale pour solder le versement d'une subvention départementale attribuée en 2003 en faveur de la DRAC Alsace pour l'inventaire du fonds photographique Braun.

Par décision de la Commission Permanente du 3 octobre 2003 (Rapport n°7E/52-03), le Conseil Général avait décidé de participer, en partenariat avec l'Etat (DRAC Alsace), la Région Alsace et la Société Schongauer, à l'inventaire du fonds photographique Braun.

Le coût de cette opération d'inventaire a été estimé à 123 000 € réparti sur trois ans, soit 41 000 € par an dont :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| - l'Etat | 50% (61 500 €, soit 20 500 € par an) |
| - la Région Alsace | 20% (24 600 €, soit 8 200 € par an) |
| - le Département au Haut-Rhin | 25% (30 750 €, soit 10 250 € par an) |
| - la Société Schongauer | 5% (6 150 €, soit 2 050 € par an) |

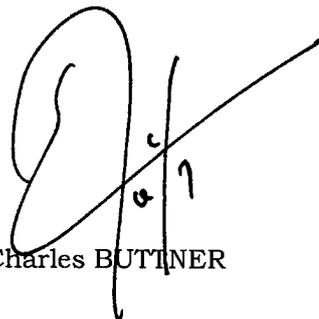
La maîtrise globale de l'opération a été confiée à la DRAC Alsace et une convention financière relative aux travaux d'inventaire du fonds Braun a été signée le 25 juin 2004 par l'ensemble des financeurs.

En raison des retards liés à la réalisation de cet inventaire, seul un premier acompte de 10 250 € a été alloué par le Conseil Général en 2003. Il subsiste un reliquat de 20 500 € pour solder cette opération.

L'inventaire du fonds Braun étant aujourd'hui achevé, la DRAC Alsace a été en mesure de solliciter dans un courrier du 3 mars 2008 le fonds de concours des différents financeurs.

Pour permettre le versement du solde de la subvention départementale attribuée en 2003 en faveur de la DRAC Alsace pour l'inventaire du fonds Braun, je vous propose d'approuver la levée de la déchéance quadriennale, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental au programme D014 « Musées » Fonction 312 Nature 20411 Chapitre 204 Enveloppe 65361 - engagement 03/3596 opération 03014G42.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTINER